

24.11.2020 – 16:29 Uhr

La saison hivernale est le moment idéal pour se faire vacciner contre la FSME



La saison hivernale est le moment idéal pour se faire vacciner contre la FSME

Avec 435 déclarations à ce jour, l'année 2020 enregistre un nombre élevé de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME). Cette infection est transmise par les tiques. La vaccination contre la FSME permet d'obtenir une protection vaccinale après les deux premières injections. Pour être protégé dès le printemps, mieux vaut donc se faire vacciner maintenant, en hiver.

L'augmentation de cas de FSME enregistrés cette année relève de causes multiples et en partie indéterminées. Le fait est qu'en 2020, les vaccinations en pharmacie contre la FSME ont connu un recul de 30 % par rapport à l'année précédente. Cette régression est probablement due à la réticence de la population à bénéficier de soins pendant la pandémie de coronavirus. Par ailleurs, les sorties en plein air plus fréquentes en raison des restrictions sanitaires touchant les loisirs peuvent expliquer un nombre élevé de cas. Il en va de même pour la prolifération des tiques, qui est liée au climat.

[Nombre de cas de FSME, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2000-2020 \(situation fin du mois d'octobre\), source: OFSP](#)

[Vaccinations contre la FSME enregistrées dans les pharmacies suisses, source: pharmaSuisse](#)

Commencer la vaccination dès maintenant

"L'offre des pharmacies est intéressante pour les adultes. Il est possible de se faire vacciner directement dans une pharmacie qui propose la vaccination, sans rendez-vous", explique Fabian Vaucher, président de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse. Pour une protection optimale, trois doses sont nécessaires. Les deuxième et troisième doses sont administrées respectivement 2 à 4 semaines et 6 à 12 mois après la première vaccination. Des vaccinations de rappel sont recommandées tous les 10 ans. La vaccination en pharmacie est déjà autorisée sans ordonnance médicale dans 23 cantons sur 26 (à l'exception de AI, AR et TI où une ordonnance est nécessaire). D'après l'état actuel des connaissances, une immunité au coronavirus suite à la COVID-19 ou une future vaccination contre la COVID-19 ne constituent pas des critères d'exclusion pour le vaccin contre la FSME.

Pharmacies qui proposent la vaccination: www.vaccinationenpharmacie.ch

Images en libre accès: <https://bit.ly/30qwacY>

Faits et chiffres Pharmacies suisses: www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres

Renseignements

Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse
Nicole Demierre Rossier, porte-parole pour la Suisse romande

Stationsstrasse 12, 3097 Berne-Liebefeld
Téléphone: +41 (0)31 978 58 27
Courriel: communication@pharmaSuisse.org

À propos de pharmaSuisse

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est l'organisation faîtière des pharmaciens. Elle compte actuellement plus de 6700 membres et 1500 pharmacies affiliées. pharmaSuisse soutient ses membres dans leur mission de conseil et de prise en charge optimale de la population pour toute question relative à la santé. À cet effet, la société faîtière élabore des programmes de prévention efficaces et développe des prestations innovantes pour les soins médicaux de base. Elle contribue ainsi à renforcer encore davantage la confiance que la population accorde aux pharmaciens. www.pharmaSuisse.org

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100860453> abgerufen werden.